

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 00, le 9 octobre 2018, en salle du sous-sol de l'école Germain-Caron située au 490, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Yves Germain, maire
Madame Élisabeth Prud'homme, conseillère au siège #2
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3
Madame Jocelyne Calvé, conseillère au siège #4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 15 sous la présidence du maire, Yves Germain et en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Dufort, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

Exposé de la réglementation

La secrétaire-trésorière présente le projet de règlement omnibus numéro 333-2018 modifiant les règlements originaux numéro 064-1989-06 et 060-1989-02, intitulé respectivement « *Règlement administratif d'urbanisme* » et « *Règlement de zonage* », après quoi les citoyens présents sont invités à faire connaître leurs observations.

Parmi les questionnements, il est noté que les citoyens souhaitent savoir si sur la zone RC l'usage d'hébergement existe déjà. Il y a aucun désaccord ou inquiétude exprimé.

2018-10-198

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 24 sur proposition de madame la conseillère Jocelyne Calvé, appuyée par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme.

Adopté à l'unanimité

Yves Germain
Maire

Chantale Dufort
Directrice générale